

A l'ouverture de la séance du 25 octobre 2018, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 18 membres présents, 10 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2018

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Prospective et moyens

2.1 Budget rectificatif 2018

Le budget rectificatif 2018 est approuvé. Il comporte les tableaux des emplois (n°1), des autorisations budgétaires (n°2), de l'équilibre financier (n°4), de la situation patrimoniale (n°6) et des opérations pluriannuelles (n°9).

Les autorisations budgétaires suivantes sont approuvées :

- 1 454 ETPT sous plafond Etat et 376 ETPT hors plafond Etat
- 158 192 664 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 123 999 198 € personnel
 - 25 989 522 € fonctionnement
 - 8 203 944 € investissement
- 156 726 192 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 123 999 198 € personnel
 - 25 849 785 € fonctionnement
 - 6 877 209 € investissement
- 156 455 052 € de prévisions de recettes (RE)
- - 271 140 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes sont approuvées :

- - 215 794 € de variation de trésorerie
- 36 859 € de résultat patrimonial
- 1 636 859 € de capacité d'autofinancement
- 355 311 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2 Dispositif d'INTRACTING

Le dispositif d'INTRACTING, faisant partie de la stratégie de la transition écologique, est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

3. Ressources Humaines

3.1 Bilan social 2017

Le bilan social 2017 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. **Affaires générales et statutaires**

4.1 [Election d'un.e représentant.e des usagers au Conseil documentaire et des archives](#)

| Conseil documentaire et des archives | | |
|---|----------------|--------------|
| 1 étudiant de l'UA | KOBIELA Arthur | 15 voix pour |

4.2 [Désignation des membres du collège des « représentants de l'établissement » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président](#)

La proposition du président concernant la désignation du collège des « représentants de l'établissement » de la fondation de l'Université d'Angers suivante :

- Christelle JUSSIEN (Mathstic) ;
- Dominique PEYART-GUILLARD (Tourisme) ;
- Christian ROBLÉDO (Président) ;
- Tanegmart REDJALA (Objectif Végétal) ;
- Valentin TAVEAU (doctorant) ;
- Marc Antoine CUSTAUD (Vice-président délégué à la valorisation) ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 2 abstentions.

4.3 [Désignation des membres du collège des « personnalités qualifiées » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président](#)

La proposition du président concernant la désignation du collège des « personnalités qualifiées » de la fondation de l'Université d'Angers suivante :

- Christophe ANGOT (Angers Technopole) ;
- Charles PEZERAT (Le Mans Université) ;
- Cyrille LAHEURTE (Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire) ;
- Fabrice GUERIN (We Network) ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 2 abstentions.

4.4 [Désignation des membres du collège des « fondateurs » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président](#)

La proposition du président concernant la désignation du collège des « fondateurs » de la fondation de l'Université d'Angers suivante :

- Fabrice TESSIER (ACCOR) ;
- Christophe BECHU (Angers Loire Métropole) ;
- Philippe TUFFREAU (Crédit Mutuel d'Anjou) ;
- Christian GILLET (Département du Maine-et-Loire) ;
- Karine DESGAGES (Scania) ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 2 abstentions.

5. **Recherche**

5.1 [Cotisation aux Presses Universitaires de Rennes \(PUR\)](#)

L'augmentation de la cotisation à 35 000 € pour le maintien de l'édition de 10 ouvrages par an est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Enseignement et conventions

6.1 Création du Master mention « Gestion des territoires et du Développement local » - Facultés de Droit, Economie, Gestion et des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La création du Master mention « Gestion des territoires et du développement local » est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

6.2 Licence professionnelle « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle » : exonération des étudiants diplômés par la Validation des Etudes Supérieures – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

L'exonération des étudiants diplômés, jusqu'à l'année universitaire 2019/2020, par la Validation des Etudes Supérieures de la Licence professionnelle « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Fait à Angers, le 25 octobre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Olivier HUISMAN

